

FICHE SIGNALÉTIQUE

FCP HORIZON FLEXIBLE

FCP

Régi par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété

La fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par l'AMMC en date du 21/09/2018 sous la référence n° VP18096.

Avertissement

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Directeur
Hicham ELALAMY

Karim Elhach



I- CARACTERISTIQUES FINANCIERES

- Classification : Diversifié.
- Indice de référence : 20% MASI et 80% MBI GLOBAL
- Objectifs de gestion : L'objectif du FCP est d'optimiser pour ses souscripteurs le couple risque-rendement, à travers des investissements en produits de taux et une diversification en actions tout en visant la préservation du capital.
- Stratégie d'investissement :

L'OPCVM sera investi au maximum à hauteur de 60% sans les atteindre, de ses actifs, hors titres d'OPCVM actions et liquidités, en actions, certificats d'investissements et droits d'attribution ou de souscription cotés à la bourse des valeurs de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public, et à aucun moment ne peut atteindre 90% de ses actifs, hors titres d'OPCVM Obligations, créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.

Par ailleurs le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif à des opérations de placement portant sur des actifs libellés en devises à l'étranger dans le respect des conditions réglementaires en vigueur.

Le FCP sera investi en :

- Valeurs mobilières cotées à la bourse de Casablanca, certificats d'investissements et droits d'attribution ou de souscription ;
 - Valeurs mobilières faisant l'objet de transactions sur tout marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public ;
 - Parts ou actions d' O.P.C.V.M ;
 - Titres de FPCT ;
 - TCN ;
 - Titres émis ou garantis par l'état ;
 - Liquidités et créances représentatives de pension ;
 - Bons de caisse ;
 - Le fonds peut recourir à des opérations de prêt/emprunt de titres dans le respect de la réglementation en vigueur.
- Durée de placement recommandée : 3 ans minimum
 - Souscripteurs concernés : Personnes physiques ou morales.

II- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Exercice social : **01^{er} janvier au 31 décembre**
- Valeur liquidative d'origine : **1,000 Dirhams**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire, chaque vendredi ou, si celui est férié, le premier jour ouvré qui suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **la valeur liquidative est affichée le 1er jour ouvrable qui suit son calcul dans les locaux de SOGECAPITAL GESTION et dans le Réseau Société Générale Marocaine de Banques. Elle est également publiée dans un journal d'annonces légales une fois par semaine.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : **les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.**
- Modalités de souscription et de rachat : **Le prix de souscription et le prix de rachat sont égaux à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts, respectivement majoré ou diminué d'une commission de souscription ou de rachat. Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative. Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès des agences de la Société Générale Marocaine de Banques (SGMB), ainsi qu'au siège de SOGECAPITAL GESTION au plus tard à 10h30 le jour de calcul de la valeur liquidative**
- Affectation des résultats : **Mixte. Les sommes distribuables sont entièrement ou partiellement distribuées ou capitalisées selon la décision du conseil de surveillance de l'établissement de gestion du FCP. Les porteurs de parts du fonds seront informés par tout moyen de communication possible (mailing, communiqué de presse,...) et ce, au plus tard, la veille de la mise en distribution.**
 - Entité en charge de la distribution aux souscripteurs : **SOGECAPITAL GESTION sise à Casablanca, 55. Bd ABDELMOUMEN**
 - Téléphone : **0522 43 80 10**

La méthode de comptabilisation des intérêts se fait selon la méthode du coupon couru.



III- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - Les commissions de souscriptions s'élèvent à 2% HT maximum des montants souscrits dont une part incompressible acquis au FCP de 0.2 %.
 - Commission de rachat maximale :
 - Les commissions de rachats s'élèvent à 2 % HT maximum des montants rachetés dont une part incompressible acquis au FCP de 0.1 %.
 - Cas d'exonération :
 - Pour les souscriptions effectuées par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de rachat portant sur la même quantité et enregistré sur la même valeur liquidative, le prix de la souscription est égal à la valeur liquidative.
 - Pour les rachats effectués par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de souscription portant sur la même quantité et enregistrée sur la même valeur liquidative, le prix du rachat est égal à la valeur liquidative.
- Frais de gestion :
 - 2%. Les frais de gestion devant être encourus par un OPCVM sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par SOGECAPITAL GESTION.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Frais publications	Selon les tarifs fixés par le journal
(2) Commissions AMMC	0,025% H.T
(3) Dépositaire	0,04 % H.T
(4) Frais Maroclear (commission de gestion du compte émission)	3 600 HT Dhs
(5) Maroclear (compte de droits d'admission)	Selon les conditions en vigueur;
(6) Commissaire aux comptes	12 000,00 Dhs H.T
Frais de Gestion - SOGECAPITAL GESTION	Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6).

IV- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Date et référence d'agrément : **08/06/2018 - GP18058**
- Société de gestion : **SOGECAPITAL GESTION** par **Monsieur Karim EL HNOT** en sa qualité de **Directeur Général**.
- Dépositaire : **Société Générale Marocaine de Banques** sis à **55, Boulevard Abdelmoumen**.
Responsable à contacter : **Monsieur Omar SENHAJI**.
- Commercialisateur (s) :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
Société Générale Marocaine de Banques	Directeurs d'agence ou les chargés du compte	0522 438 888
SOGECAPITAL GESTION	Direction commerciale	0522 438 010

La fiche signalétique doit être remise à tout souscripteur préalablement à la souscription aux parts ou actions de l'OPCVM.

Le règlement de gestion ou les statuts, la note d'information ainsi que le dernier document périodique de l'OPCVM sont tenus à la disposition du public pour consultation auprès de tous les établissements chargés de recevoir les souscriptions et les rachats suscités.

